

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Levallois-Perret

Introduction

Nous vous proposons dans ce questionnaire d'indiquer si oui ou non vous comptez mettre en oeuvre les mesures proposées par Paris en Seine-Saint-Denis et MDD Levallois lors de la prochaine mandature si vous êtes élus.

Elles reprennent les discussions que nous avons eu lors de notre rencontre avec vous, candidats de tout bord politique ainsi que le manifeste publié sur cette même plateforme.

Le questionnaire se résume au final à une question : allez-vous le faire?

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Action n°2 :

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Nous vous proposons dans notre manifeste un plan des axes à aménager.

Les axes à aménager sont ceux qui traversent la ville et mènent à ses points d'entrée/sortie.

Les vélos doivent pouvoir circuler en sécurité sur ces axes.

Action n°4 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines Travailler avec le POLD et avec le département et l'Etat pour les axes ne relevant pas de la responsabilité de la commune comme les quais ou le pont de Levallois.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°5 :

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Repenser le plan de circulation permettra à tous les citoyens et en particulier aux usagers fragiles (personnes âgées, enfants, cyclistes) de circuler en toute sécurité.

Cela permettra aussi d'améliorer la qualité de vie dans les rues résidentielles en diminuant la pollution auditive et la pollution de l'air.

Le trafic automobile n'est pas supprimé mais seules les véhicules motorisés ayant vocation à circuler dans ces rues (habitants, livraison...) auront un intérêt à y aller et ces rues ne serviront plus de raccourcis.

Seuls les vélos seront autorisés à traverser ces quartiers grâce à la mise en place des doubles sens cyclables.

Action n°6 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et

développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Action n°7 :

Se conformer à la législation en généralisant les double-sens cyclables dans les zones 30, notamment Le double-sens cyclable est la règle dans les zones 30, c'est l'un des intérêts de généraliser celles-ci.

La mise en place de ces zones doit s'accompagner de panneaux de signalisation afin de permettre aux cyclistes de connaître leurs droits et aux automobilistes d'être informés.

Il faut donc généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Les doubles sens cyclables sont l'un des pendants de la refonte du plan de circulation.

Action n°8 :

Mener une réflexion sur la place du stationnement.

A Levallois-Perret, malgré les 21 parkings souterrains que comptent la ville, la chaussée est envahie par les voitures en stationnement.

Il y a une tolérance au stationnement illégal qui doit cesser.

Cela permettra de développer les infrastructures vélos, voire d'agrandir les trottoirs et de végétaliser les rues.

Le double stationnement généralisé est aussi une pollution visuelle qui nuit à l'esthétique de notre ville.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°9 :

Offrir du stationnement vélo sécurisé Mise en place du Véligo à la gare de Clichy-Levallois pour favoriser l'intermodalité, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Action n°10 :

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Multiplier les arceaux vélos, en particulier devant les lieux à fort public : piscine, école, médiathèque, conservatoire...

Investir dans des arceaux vélos adaptés : permettant d'attacher le cadre du vélo, avec un tube à la largeur adaptée.

Ne pas laisser trop d'espaces entre chaque arceau afin qu'ils ne soient pas squattés par les 2RM.

Cela permettra aussi de réduire les coûts liés aux vélos attachés aux équipements publics du fait d'un manque d'arceaux.

Action n°11 :

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

Action n°12 :

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Promouvoir une culture vélo

Action n°13 :

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Action n°14 :

Sensibiliser les agents au strict respect du code de la route et donc des aménagements cyclables et piétons.

Action n°15 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

Action n°16 :

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Levallois-Perret dispose de nombreux outils en ce sens.

Nous proposons entre autres un rappel des règles de base du code de la route (par exemple, le mètre nécessaire aux dépassements des cyclistes) ainsi que des sanctions liées sur les panneaux lumineux et dans le journal de la ville.

Nous demandons aussi une projection du documentaire "Why we cycle" à la Médiathèque.